

Je pense que les fonctionnaires outre-mer sont victimes d'une distinction injuste par rapport à leurs confrères des ministères des Affaires extérieures et du Commerce. Je demande instamment au ministre d'user de son autorité morale au sein du gouvernement pour obtenir, à l'intention de son personnel à l'étranger, au moins le même statut et le même prestige que le personnel du ministère du Commerce en poste à l'étranger.

Je voudrais signaler que le personnel à l'étranger est un personnel dévoué. Depuis que je ne suis plus ministre, j'ai visité nos bureaux dans de nombreux pays à titre de simple citoyen et j'ai été partout impressionné par le calibre de nos employés. J'espère qu'on ne m'en voudra pas trop si je fais remarquer que lorsque j'ai visité le bureau de Hong-Kong en septembre dernier, grâce à la très aimable gracieuseté du ministre du Travail, l'honorable représentant de Vancouver-Centre, j'ai été extrêmement impressionné par la compétence et l'intelligence du personnel dans des circonstances très difficiles. J'ai été surtout impressionné par la direction excellente et intelligente de leur chef, M. Robert Wales. Je dois ajouter que lui-même et son personnel font honneur au Canada.

Le ministre, monsieur, éprouvera plus de difficultés la prochaine fois que la Chambre sera saisie de ses prévisions de dépenses, à moins qu'il n'élabore de façon décisive, dans l'intervalle, un vaste programme positif d'immigration en ce pays. Chaque jour je suis impressionné par le rôle que jouent les nouveaux immigrants dans l'enrichissement de la vie canadienne et dans l'avancement de notre culture. Je constate tous les jours combien ces nouveaux venus, pleins d'enthousiasme, d'énergie et de volonté de réussir, enrichissent notre vie nationale et contribuent à l'essor de nos traditions canadiennes dans des domaines comme ceux de la science, de l'enseignement, des arts et même de la politique. Le Canada a besoin d'un plus grand nombre de ces gens.

M. le président: Le crédit est-il adopté?

Une voix: Il est six heures.

L'hon. M. Starr: Avant cela, monsieur le président, puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre de nous dire dans quel ordre il songe à nous présenter les crédits des divers ministères qu'il nous reste à étudier?

L'hon. M. McIlraith: Le greffier, monsieur le président, vient de me signaler que le poste afférent à la Gendarmerie royale a été omis lorsque le comité a étudié les crédits du ministère de la Justice. Comme il s'agit d'un oubli, il vaudrait peut-être mieux le présenter dès maintenant.

Après cela, voici dans quel ordre nous voulons procéder: terminer l'étude des cré-

aits du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, et passer ensuite au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, au ministère des Travaux publics, au Secrétariat d'État et au ministère des Pêcheries.

Je voudrais maintenant mettre en délibération le poste omis par erreur.

M. Herridge: Non, j'aurais une ou deux questions à poser au sujet de ce crédit.

M. le président suppléant: Comme la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, en conformité du paragraphe 3 de l'article 15 du Règlement, il est de mon devoir de quitter le fauteuil.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE
DÉBATTUES SUR LA MOTION
D'AJOURNEMENT

M. l'Orateur: Il est de mon devoir, en conformité de l'article 39A du règlement provisoire, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement, ce soir: Le député de Timmins (M. Martin): Les Finances—Interpellation au sujet de l'assistance aux mines d'or; Le député de Verdun (M. Mackasey): Le centenaire du Canada—Projet de restauration de la tombe de D'Arcy McGee.

[Français]

L'honorable député de Nicolet-Yamaska: L'Agriculture—Question relative à la politique laitière;

[Traduction]

Comme il est six heures, la Chambre examinera les mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les avis de motion.

• (6.10 p.m.)

[Français]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

INSTITUTION D'UN COMITÉ MIXTE DU SÉNAT
ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Maurice Allard (Sherbrooke) propose:

Qu'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit constitué aussitôt que possible et désigné sous le nom de «Comité mixte des relations fédérales-provinciales», en vue d'examiner tous les rapports traitant de questions fédérales-provinciales auxquelles s'intéresse ce Parlement, notamment les rapports de la Commission d'enquête sur le bilinguisme, de la Commission Carter et d'autres commissions semblables, pour que ledit Comité puisse étudier ces rapports et les témoignages qui y seraient présentés, et qu'il ait le pouvoir de convoquer des personnes, de demander des documents et des dossiers, d'examiner des témoins, de rendre compte de temps en temps de ses recommandations et d'engager les services d'avocats, de comptables, de techniciens et d'employés aux écritures lorsqu'il le jugerait nécessaire.